

Arrêté ministériel portant modification de l'arrêté ministériel du 17 avril 2023 portant nomination des membres de la Commission d'agrément pour les praticiens de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique - section pour les praticiens de l'orthopédagogie clinique

A.M. 05-02-2025

M.B. 17-04-2025

Le Ministre en charge de l'agrément des prestataires des soins de santé,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions de soins de santé ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2021 fixant la procédure relative à l'agrément des professionnels des soins de santé mentale, l'article 3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 avril 2023 portant nomination des membres de la Commission d'agrément pour les praticiens de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique - section pour les praticiens de l'orthopédagogie clinique ;

Considérant qu'il y a lieu de compléter la Commission d'agrément pour les praticiens de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique - section pour les praticiens de l'orthopédagogie clinique ;

Considérant que Madame RINALDI Romina est démissionnaire ;

Considérant la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université de Mons a proposé un membre, orthopédoclogue clinicien agréé, qui occupe effectivement depuis au moins trois ans des fonctions académiques ;

Considérant que l'Association Francophone des Orthopédoclogues cliniciens (AFO) a proposé un membre, orthopédoclogue clinicien agréé disposant d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans ;

Considérant que les membres visés à l'article 1^{er} remplissent les conditions fixées à l'article 3, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 22 décembre 2021 précité ;

Considérant le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs ;

Considérant qu'il convient de nommer un membre en remplacement du membre démissionnaire et de compléter la Commission d'agrément pour les praticiens de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique - section pour les praticiens de l'orthopédagogie clinique,

Arrête :

Article 1^{er}. - : A l'article 1er, de l'arrêté ministériel du 17 avril 2023 portant nomination des membres de la Commission d'agrément pour les

praticiens de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique - section pour les praticiens de l'orthopédagogie clinique sont apportées les modifications suivantes :

- Au 1°, Madame BATSELE Elise est nommée en tant que membre effectif, en remplacement de Madame RINALDI Romina.

- Au 2°, Madame DUTHOIT Anne est nommée en tant que suppléante de Madame HOUSSA Marine.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 05 février 2025.

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,
Y. COPPIETERS